



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, l'Administration communale de Saeul porte à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau vient de recevoir la demande en autorisation de Monsieur Bob Gengler pour :

la modification de l'autorisation EAU/AUT/19/1240 concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de l'extension d'une exploitation agricole à Saeul
(Ref. EAU/AUT/19/1240/M22.1)

Saeul, le 6 décembre 2022

le secrétaire communal,

le bourgmestre,

